



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRA.FR

NUMÉRO E-E34559

VALABLE JUSQU'AU 03/02/2024

ÉDITÉ LE 22/12/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/07/1996

Forme juridique : EI

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 407 939 503 00022

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 11 004870

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5776734704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5776734704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2022

Raison sociale : MONTILLOT BRUNO

47 RUE AUGUSTE MARTIN
71100 ST REMY

Téléphone : 03 85 93 20 37

Portable : 06 07 21 35 34

Fax :

Site Internet : brunomontillot.com

E-mail : bm.montillot@orange.fr

Responsabilité légale :

MONTILLOT BRUNO CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	05/12/2019
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	21/01/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	21/01/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MACON
94, RUE DE LYON
71000 MACON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.